



Dossier d'inscription Temps d'activités périscolaires (TAP) Année Scolaire 2017 - 2018

Depuis la rentrée de septembre 2015, à La Séguinière, les Temps d'Activités Périscolaires sont organisés une seule fois par semaine de 15h à 16h30 : **le lundi pour l'école élémentaire Marcel Luneau, le mardi pour l'école maternelle Marcel Luneau et le jeudi pour l'école Notre Dame (maternelle et élémentaire).**

Certains enfants (Grande Section et CP de l'école privée, CP de l'école publique) peuvent être inscrits par les parents sur le temps des TAP à une initiation musicale proposée par le conservatoire de l'école de musique du Choletais. Les trajets, organisés par la municipalité, font l'objet d'une tarification au même titre que les TAP.

Le mercredi midi, une garderie payante, sans repas, sera assurée dans chaque école de 12h00 à 12h45 ; seuls les enfants inscrits à l'accueil de loisirs sans hébergement du CALS peuvent déjeuner à la cantine ce jour-là.

A l'issue des TAP, les enfants de maternelle doivent être récupérés à l'intérieur de l'école. Les enfants de l'élémentaire peuvent sortir et attendre devant l'école si les parents donnent l'autorisation ; ils sont alors munis d'une « carte de sortie ».

Qu'est-ce que le Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ?

Le Temps d'Activités Périscolaires (TAP) est un temps d'animation facultatif et payant (paiement trimestriel - tarifs au verso). Il permet aux enfants de découvrir des activités artistiques, culturelles ou sportives.

La participation aux TAP n'ayant pas un caractère obligatoire, les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur(s) enfant(s) pourront le(s) récupérer dès la fin des heures d'enseignement obligatoires.

Comment inscrire son enfant aux TAP ?

La participation aux TAP doit faire l'objet d'une inscription. L'inscription se fait pour l'année scolaire. Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, l'inscription doit être faite avant que l'enfant participe aux activités. L'inscription d'un enfant aux TAP constitue un engagement, toute absence devra être signalée à l'avance.

Toute demande de désinscription pourra se faire à la fin de chaque trimestre par simple courrier adressé à la mairie. Soit pour le 2ème trimestre avant le 23/12/2017 et pour le 3ème trimestre avant le 21/04/2018.



Dossier des Temps d'Activités Périscolaires - Année 2017/2018

A déposer avec le dossier famille avant le 24 juin 2017, même en cas de non participation aux activités.

Ecole.....

Nom et Prénom de(s) l'enfant(s)	Classe	Participation (*)				Inscription Conservatoire (*)		Autorisation de sortie (*)	
		TAP		Garderie mercredi		A l'initiative des familles		Pour les élémentaires	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

(*) Mettre une croix dans la case correspondante

Signature(s) :

Organisation du temps scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Public 8h45 - 11h45 Privé 8h45 - 12h00	Ecole		Ecole 9h00 - 12h00	Ecole	Ecole
Public 11h45 - 13h45 Privé 12h00 - 13h45	Restaurant scolaire		Garderie communale 12h00 - 12h45	Restaurant scolaire	
13h45 - 15h00	Ecole	Ecole	ALSH	Ecole	Ecole
15h00 - 16h30	Ecole	Ecole		Ecole	Ecole Fin à 16h00
	TAP Elémentaire Publ.	TAP Maternelle Publ.		TAP Ecole Privée	

Tarification du service

Le conseil municipal, lors de sa séance du 9 mai 2017 a arrêté les tarifs annuels suivants :

Tranches de quotient familial	Maternelle	Elémentaire
0 – 599	8,40 €	8,40 €
600 – 749	12,90 €	12,90 €
750 – 999	16,50 €	16,50 €
1000 – 1249	21,00 €	21,00 €
1250 - 1499	24,00 €	24,00 €
1500 et plus	27,00 €	27,00 €

Le même tarif sera sollicité pour les enfants qui participent aux cours du conservatoire de musique.

Le tarif de la garderie communale du mercredi midi est de 30 € par an.

Les TAP, la garderie et les cours du conservatoire (accompagnement et surveillance) feront l'objet d'une facturation trimestrielle correspondant au 1/3 du tarif annuel.

Important

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, tout enfant déposé aux TAP sans être enregistré ne pourra être pris en charge par l'équipe d'encadrement. Règlement des TAP disponible sur le site www.mairie-laseguiniere.fr rubrique « Affaires scolaires ».

Coordinateur TAP: 06.32.80.78.06 - tap.laseguiniere@gmail.com / Mairie : 02.41.56.90.53